

# VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**L'adjudication aura lieu le mardi 13 septembre 2022 à 13h30**

Au Palais de Justice de BOBIGNY (93), 173 av. Paul Vaillant-Couturier (salle n°1). **EN UN LOT**

Les biens et droits immobiliers sis à **AULNAY SOUS BOIS (93)**

**9 rue des Aulnes**

LOT N°20164 : **APPARTEMENT** dénommé 41A, au premier étage gauche, comprenant selon PV de description dressé le 22 septembre 2020 par Me LETELLIER, Huissier de Justice à TREMBLAY EN FRANCE : entrée, cuisine, séjour, chambre contigüe, couloir de dégagement, WC, salle de bains, seconde chambre. Et les 95/98.000èmes des PCG. *Selon même PV, les lieux sont occupés.*

LOT N°21063 : **CAVE** au sous-sol, portant le n°4 (Bâtiment 4). Et les 1/98.000èmes des PCG.

LOT N°22160 : **PARKING**. Et les 4/98.000èmes des PCG.

À la requête du **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES de la Résidence La Morée**, 1-3-5-7-9-11-13-15, 10-12 rue des Aulnes, 2-4 rue des Lilas, 1-9-11 rue des Mimosas, 2-4-6 rue Ambourget (93) AULNAY SOUS BOIS, représenté par la SELARL BLEROT et Associés, Administrateur Judiciaire, 26 chemin de la Madeleine (93) BOBIGNY, selon ordonnance du 1<sup>er</sup> octobre 2018, transférant à cette dernière les missions précédemment confiées à Me Philippe BLEROT, administrateur judiciaire nommé à cette fonction selon ordonnance rendue par le TGI de BOBIGNY le 7.10.2003, conformément à l'article 29-1 de la loi du 10.07.1965 régulièrement renouvelée depuis, ayant pour Avocat Maître Jean-Claude GUIBERE, Avocat au Barreau de la Seine Saint Denis.

**MISE À PRIX : 40.000 € (QUARANTE MILLE EUROS)**

On ne peut porter des enchères qu'en s'adressant à l'un des Avocats postulant près le Tribunal Judiciaire de BOBIGNY.

**CONSIGNATION : 4.000 € à l'ordre du Bâtonnier Séquestre**

Fait et rédigé à BOBIGNY, le 2 août 2022. Signé Maître Jean-Claude GUIBERE, Avocat.

S'ADRESSER POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

► À Me **Jean-Claude GUIBERE**, Avocat au Barreau de la Seine St Denis, 34 rue de Bourgogne (93) BOBIGNY, **TEL. 01.48.969.969**. ► Au Greffe du JEX du TJ de BOBIGNY, où le CCV est déposé. ► Sur les lieux pour visiter le lundi 5 septembre 2022 de 14h30 à 15h. ► Sur INTERNET : [www.vench.fr](http://www.vench.fr)